

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 mars 2023 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Mme Catherine Labbé
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Nathaniel Liberge
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
Mme Laetitia Ratté
M. Jasmin Roy
M. Philippe Roy
M. Stéphane Simard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Dominique Lachapelle, directrice générale suppléante
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
Mme Sophie Dubé, directrice générale adjointe
Mme Nathalie Ouellet, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
Me Maeva Ferrer Sterlin, directrice adjointe du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Yohan Botbol, directeur adjoint du Développement des infrastructures scolaires
M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 06.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2023

**RESPECT DES EXIGENCES CONCERNANT LA CONVOCATION DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le président vérifie auprès de la secrétaire générale la procédure de convocation, laquelle confirme le respect des exigences découlant de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

63-CA-2022-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Respect des exigences concernant la convocation de la séance extraordinaire
 - 1.2. Parole au public
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
 - 3.1. Demande de financement supplémentaire et octroi de contrat – Projet d'agrandissement de l'école primaire Rabeau à Saint-Lambert
 - 3.2. Octroi de contrats – Location de constructions modulaires aux écoles secondaires Antoine-Brossard (lot 1) et Monseigneur-A.-M.-Parent (lot 2)
4. Points d'information
5. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES
MATÉRIELLES**

64-CA-2022-2023

**DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET OCTROI DE
CONTRAT – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
RABEAU À SAINT-LAMBERT**

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation (MEQ), émise en date du 20 août 2020, autorisant le CSS Marie-Victorin à réaliser, entre autres, le projet d'agrandissement de l'école primaire Rabeau à Saint-Lambert;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2023

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public, dans le but d'établir un contrat avec un entrepreneur pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier des charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que les soumissions de cinq (5) entrepreneurs se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement du soutien financier est requis pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la conception du projet a été reçue favorablement par le MEQ;

CONSIDÉRANT la recommandation du consortium en architecture « RFA + Barin Architecture + design » représenté par la firme « Ruccolo + Faubert architectes inc. » d'octroyer le contrat à « **Construction Socam Ltée** »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

1° QUE soit autorisée la présentation au MEQ d'une demande de financement supplémentaire pour ce projet d'une valeur de **16 398 827 \$** (avant taxes);

2° QUE le contrat pour l'appel d'offres 049-049-67049 – Agrandissement de l'école primaire Rabeau à Saint-Lambert soit accordé à l'entrepreneur « **Construction Socam Ltée** » pour un montant de **27 873 213,50 \$** (avant taxes), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 février 2023 déposé par le Service des ressources matérielles et ce, conditionnellement à l'acceptation, par le MEQ, de la demande de financement additionnel dans le cadre de ce projet;

3° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2023

65-CA-2022-2023

**OCTROI DE CONTRATS – LOCATION DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES
AUX ÉCOLES SECONDAIRES ANTOINE-BROSSARD (LOT 1) ET
MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT (LOT 2)**

CONSIDÉRANT le manque de places-élèves à prévoir selon les données d'organisation scolaire sur le territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « CSS Marie-Victorin »);

CONSIDÉRANT la résolution #16-CA-2022-2023 adoptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 4 octobre 2022 autorisant le dépôt, au ministère de l'Éducation (ci-après le « MEQ »), d'une demande d'ajout d'espace au PQI 2023-2033 pour l'ajout de deux (2) nouvelles écoles secondaires de 1247 places/élèves chacune;

CONSIDÉRANT que cette demande d'ajout d'espace est en attente d'approbation du MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public subdivisé en deux (2) lots pour la fourniture, l'installation, la location et le démantèlement ultérieur de dix-sept (17) classes de constructions modulaires à l'école secondaire Antoine-Brossard et dix-sept (17) classes de constructions modulaires à l'école secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul entrepreneur a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'article 39 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (ci-après le « RCTC ») qui stipule que l'autorisation du Dirigeant de l'organisme est nécessaire avant la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public lorsqu'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de la Directrice générale suppléante à titre de dirigeant de l'organisme le 20 mars 2023, conformément à l'article 39 du RCTC;

CONSIDÉRANT l'article 18 du RCTC qui stipule que le CSS Marie-Victorin peut négocier le prix soumis et le prix indiqué au contrat peut alors être inférieur au prix soumis, lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur « AMB Tresec inc. » a consenti de négocier un nouveau prix à la baisse;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Architectes inc. »;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2023

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sophie Gagnon :

1° QUE le contrat pour le Lot 1 relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur des constructions modulaires à l'école secondaire Antoine-Brossard, soit octroyé à l'entrepreneur « AMB Tresec inc. » pour un montant négocié de **11 173 000 \$** (avant taxes);

2° QUE le contrat pour le Lot 2 relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur des constructions modulaires à l'école secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent, soit octroyé à l'entrepreneur « AMB Tresec inc. » pour un montant négocié de **10 673 000 \$** (avant taxes);

3° QUE les contrats soient pour une période de 35 mois avec deux (2) options de renouvellement annuel de 12 mois;

4° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 15.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2023

